

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 22 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALLOINAY, dûment convoqués en date du 15 novembre 2017, se sont réunis sous la présidence de M. CHARTIER Bernard, Maire.

Présents : MMES et MM. VAIE Jean-Marie, LUCQUIAUD Maguy, RAYNEAU Daniel, BOINOT Jean-Paul, DONIZEAU Rose, GOUINAUD Eric, GOURICHON Damien, TERNY Jennifer, MINOT Daniel, GURGAND Jean-François, GIRARD Lionel, CHOLLET Daniel, RAFFOUX Jean-Guy, VUZÉ Valérie, TAFFORIN Claude, SANDILLON Véronique, SIUREK Maciej, BURGAUD Pierre, DEFRESNE Pascal.

Absentes : Mmes RENAUD Nadine (pouvoir à TERNY Jennifer), GOUDIN Monique (pouvoir à CHARTIER Bernard), ARIMBAWA Adriana.

Secrétaire de séance : Mme TERNY Jennifer.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017.

Intervention de Mme TRUTEAU ÉLODIE

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Mme TRUTEAU de venir présenter au Conseil Municipal, son projet, et lui laisse la parole.

Mme Élodie TRUTEAU, accompagnée de Mmes Marie-Noëlle FRUCHARD et LAFFONT Stéphanie, explique qu'ayant travaillé de nombreuses années en tant qu'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), elle a pour projet de créer une Société Coopérative de Production (SCOP) ayant pour but le service à la personne, avec comme missions : « Bien Vivre et Rester à Domicile » et « Améliorer les Conditions de Travail de cette Profession ».

Les services proposés seraient, comme ceux de l'ADMR, Ménage – Repassage – Courses, mais également Garde des Enfants à des horaires exceptionnels (très tôt ou très tard et même la nuit). En revanche, la volonté est d'apporter des aides nouvelles aux familles des seniors et personnes handicapées, en proposant des « aides de répit » : garde itinérante et « baluchonnage ». La garde itinérante, consiste en la mise à disposition d'un salarié disponible 24H s/ 24, lequel, en conséquence pourrait intervenir à tout moment, en cas de besoin urgent, chez des personnes seules et/ou handicapées, mais qui pourrait aussi passer pour de simples visites. Quant au « baluchonnage », Mme TRUTEAU explique que c'est un service qui a été inventé au Canada et qui propose de prendre le relais des aidants des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démence, afin de leur permettre de prendre quelques jours de repos.

A la question posée quant à la différence de ce service avec ceux de l'ADMR, Mme TRUTEAU répond que seul le service de répit n'est pas proposé par l'ADMR, mais que l'intention n'est pas de se substituer à cette association, mais plutôt de venir en complément.

Mme TRUTEAU souhaite également que ce projet, s'il aboutissait, offre à ses utilisateurs la même palette d'aides que celles dont bénéficient les usagers de l'ADMR. A l'interrogation sur les moyens de paiement, elle précise que le règlement pourrait se faire par CESU (Chèque Emploi Service Universel) mais uniquement préfinancé.

S'agissant d'une SCOP, les bénéfices seraient redistribués aux salariés. La volonté étant de les rémunérer sur une base légèrement supérieure à celle du SMIC, de leur laisser au maximum gérer leur emploi du temps, et de n'imposer qu'un week-end de travail sur 3. Le profil

des futurs employés étant surtout axé sur la volonté de s'impliquer dans les missions proposées, des formations étant évidemment mises en place. Avec un impératif à préparer le personnel à l'assistance auprès des malades d'Alzheimer (des recherches d'aides financières étant en cours pour mettre en place ces formations spécifiques).

Pour terminer, Mme TRUTEAU précise que leur souhait serait de commencer leur activité entre mars et juin 2018, ce qui nécessite bien évidemment un fonds de roulement qui n'étant pas financé par les banques implique des recherches actives de soutien pécuniaire. Mais qu'avant toute chose, il leur est nécessaire de connaître les besoins et le volume concerné pour savoir si ce projet est viable ; pour cela, une enquête est menée sous forme de questionnaire qui est à diffuser au maximum. M. le Maire propose de l'intégrer au prochain bulletin municipal distribué en début d'année prochaine.

Mmes TRUTEAU, FRUCHARD et LAFFONT remercient le Conseil Municipal pour ce geste ainsi que pour l'écoute apportée.

Intervention de M. ROSÉE Alexandre, Société NOUVERGIES

A la demande de Monsieur le Maire, M. ROSÉE est venu proposer au Conseil Municipal le projet éolien envisagé par sa société, sur le territoire communal. Il précise qu'il est employé en tant que chargé d'études de projets éoliens, par la société NOUVERGIES, basée à VILLIERS-SUR-MARNE (Val de Marne), et en présente quelques réalisations (en Seine Maritime, Ile et Vilaine et Finistère), en indiquant que deux projets sont actuellement autorisés (Vendée et Somme), et que d'autres sont en instruction

M. ROSÉE informe l'assemblée qu'il existe, pour sa société, deux zones propices à l'éolien sur la commune, une déjà occupée par le parc existant de 6 éoliennes et l'autre se situant entre Gournay et Loizé. Ce projet nouveau consistant en l'implantation de 5 éoliennes de 3,45 mégawatts (existant 2 mw), d'une hauteur en bout de pales de 150 m (120 pour l'existant). M. ROSÉE précisant que l'implantation choisie tient compte des vents dominants et des servitudes exigées, en l'occurrence, un éloignement de 700 m des habitations (500 m sont exigés) et de 1 km d'un centre bourg a été retenu.

Concernant les retombées financières, attendu que la Communauté de Communes a instauré le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) c'est elle qui perçoit l'intégralité des impôts économiques, avec, actuellement, un reversement de 30% à la Commune. Au vu de cette situation, M. ROSÉE indique que ce projet pourrait rapporter environ 31.900,00 € par an, auquel il pourrait être ajouté 10.000 € annuels si une convention était signée pour l'utilisation de la voirie communale et le passage des câbles. Une autre possibilité pour augmenter le revenu serait d'implanter une éolienne sur une parcelle communale, mais dans le secteur retenu, la seule parcelle appartenant à la collectivité étant boisée, il resterait la possibilité d'y installer le poste de livraison ce qui pourrait apporter un gain de 3.000 à 4000 €. D'où un total d'environ 45.000 € par an.

En réponses aux interrogations posées, M. ROSÉE informe que si ce projet était confié à NOUVERGIES, la société s'engage à remettre la voirie en état après les travaux et pendant les 25 ans d'exploitation du parc et à replanter les haies si arrachage avait lieu ; précise qu'au terme des 25 ans, si la commune décide de poursuivre, les éoliennes existantes sont remplacées par des plus puissantes ou bien la société se doit de remettre le sol à l'état d'origine, signale que la somme perçue par an, par éolienne, pour un propriétaire est de 10.000 € et qu'un état sera fait pour mesurer les décibels, qui s'ils étaient trop élevés, nécessiterait de brider les appareils.

Devis Éclairage Public Gournay-Loizé

01-22-11-2017

Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la remise aux normes de l'éclairage public de Gournay-Loizé, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis de la société SÉOLIS de Niort et de l'entreprise DELAIRE de Chef-Boutonne.

Ces documents regroupent chacun les mêmes prestations (Mise en chantier, étude -Mise en sécurité du matériel et de la main d'œuvre – Pose et fourniture des lanternes – maintenance et dépannage) et s'élèvent à 126.617,67 € HT (SÉOLIS) et 99.400,00 € HT (DELAIRE).

Après étude de ces devis et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise DELAIRE. Il décide également que ce projet sera décliné en trois tranches pour lesquelles seront déposées, avant chaque réalisation, une demande d'aide auprès du SIEDS, laquelle peut s'élever à 10.000,00 € pour chaque dossier, selon les règles actuelles du SIEDS.

Délégation étant donnée à M. le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet, travaux et sollicitations financières.

Utilisation Ponctuelle Salle Polyvalente

02-22-11-2017

Suite à la demande de Monsieur LEBRAULT Thomas, professeur de sport, lequel donne des cours de danse « Dynamic Gym » à Chef-Boutonne, de pouvoir utiliser la salle polyvalente de Gournay, lorsque le local de Chef-Boutonne ne sera pas disponible, M. le Maire précisant que le temps d'occupation serait de deux heures et fixé au jeudi soir, le Conseil Municipal décide que cette salle sera louée à Monsieur LEBRAULT, pour la somme forfaitaire de 30,00 € à chaque utilisation, et que ce coût n'inclus pas le chauffage.

Remboursement Électricité Distributeurs Pain

03-22-11-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la boulangerie AIRAULT de Sauzé-Vaussais, a installé le 28 février dernier deux distributeurs de baguettes, un à Gournay et un sur Les Alleuds.

Lors de cette installation, M. AIRAULT avait précisé que l'électricité consommée par ces machines serait remboursée à la commune.

Le premier relevé, réalisé mi-novembre, donne une consommation de 362 kw pour l'appareil de Gournay et 303 pour celui de Les Alleuds.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas demander de dédommagement pour la première année. Le Conseil Municipal, tenant ainsi à remercier M. AIRAULT pour le service offert au public.

Il est décidé que les relevés des 2 compteurs se feront chaque année, à la date anniversaire de l'installation des machines, soit le 28 février, en présence des deux parties.

En conséquence, le premier remboursement, équivalent au prix d'achat du kw par la commune, sera demandé en mars 2019 et correspondra à la consommation du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

Remboursement Frais à ALLODIA

04-22-11-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la commune de Les Alleuds participait aux jeux « Inter Communes » organisés chaque année, fin août. Cette année, encore, mais cette fois sous le nom de ALLOINAY, la commune a été représentée.

Il précise également que comme les années précédentes, l'association ALLODIA (Association Communale : *Animations-Loisirs-Liberté-Ouverture-Dynamisme-Imagination à les Alleuds*) a procédé à divers achats, notamment pour la fabrication de costumes et accessoires, nécessaires aux participants.

Ces frais ayant, par le passé, toujours été remboursés à cette Association par la commune de Les Alleuds, il propose au Conseil Municipal de réitérer, sachant que la somme engagée s'élève à 71,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal n'émet aucune objection à cette proposition, et accepte qu'il soit remboursé à l'Association Communale ALLODIA, cette somme.

Décorations de Noël

05-22-11-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sur Les Alleuds, ces décorations n'étaient apposées qu'à la Mairie et à la Salle des Fêtes, tandis que sur Gournay et Loizé, il en était installé plusieurs à chaque centre bourg. Monsieur VAIE précisant que celles de Loizé étaient financées par la SEP, qui n'aura plus les moyens financiers de les assumer.

Après délibération, il est décidé d'en acheter un minimum cette année, pour remplacer l'existant défectueux sur Gournay et Loizé. Une commande plus importante pourrait être effectuée l'an prochain, à l'occasion d'offres promotionnelles.

Repas Noël de la Municipalité

06-22-11-2017

Monsieur le Maire fait le point sur les habitudes de chaque ancienne commune historique à ce sujet. Vin d'honneur avec le Conseil Municipal et les Agents pour Gournay-Loizé en fin d'année, repas organisé en début d'année avec les Elus, Agents, Membres du C.C.A.S., Présidents d'Association pour les Alleuds (conjointes conviés également).

Si le Conseil Municipal émet l'avis de continuer le principe du repas, M. le Maire propose de le limiter aux élus, agents et membres du C.C.A.S., afin de limiter le coût, attendu que les conjoints étant invités également, le nombre de convives serait d'environ 70.

Le Conseil Municipal décide de suivre cette proposition en concluant que pour les Associations, il sera proposé, en 2018 (comme en 2017), une réunion avec un pot servi à l'issue. Ce repas sera organisé en salle de Les Alleuds, le vendredi 19 janvier à 20H00.

Quant à la cérémonie des vœux qui était organisée à Gournay-Loizé en janvier, il est décidé de la maintenir et d'y présenter le document préparé à l'occasion de la réunion publique du 6 octobre dernier ; la date en est arrêtée au samedi 13 janvier à 15H00 à la salle polyvalente de Gournay.

Achat d'une Tronçonneuse

07-22-11-2017

La tronçonneuse appartenant au service technique de Gournay-Loizé étant hors d'usage, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la remplacer et présente à cet effet plusieurs propositions fournies par la SARL ASMB de ALLOINAY, en précisant que les agents ont émis un choix de principe sur un modèle HUSQVARNA 445 (largeur de coupe de 45 cm) d'un coût de 390,83 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de suivre la préférence manifestée par les agents et accepte l'acquisition de cette tronçonneuse, laquelle sera portée en investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Convecteurs Logement Loizé, 23 rue du Château d'Eau : Monsieur le Maire informant que ces appareils ont été changés, sans demande de devis préalable, car au même prix que proposé dans le devis de M. MINEAU Tristan, accepté en séance du 17 mai 2017 pour un remplacement similaire dans le logement de Loizé, au 13 rue de la Mairie.

Taxe d'Habitation : Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un tableau transmis par Messieurs les Sénateurs, concernant le dégrèvement de la Taxe d'Habitation, et non la suppression, en mentionnant qu'à ce jour, sur Gournay-Loizé 273 foyers paient cet impôt pour 79 exonérés (après la réforme 252 le seraient) ; pour Les Alleuds, 120 foyers paient, 41 sont exonérés pour ensuite 109. Monsieur le Maire précise que ce qui doit être pris en compte, est le revenu fiscal de référence et non le revenu imposable.

Médaille Famille Française : M. TAFFORIN sollicite Monsieur le Maire pour l'organisation d'une telle attribution, aux familles concernées, sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20